

# Appel à candidature au Concours National des Entrées de Ville



## La Fédération Patrimoine-Environnement et Sites & Cités remarquables de France vous proposent de candidater au Concours National des Entrées de Ville.

Ce concours a pour objet de distinguer des collectivités qui conduisent une ou des **opérations exemplaires** en matière d'aménagement **des entrées de ville**, de bourg, de territoire et de leurs franges.

Le concours est ouvert à trois types d'entrées de villes :

- terrestres
- ferroviaires
- fluviales

Seules les opérations finalisées ou dont une tranche suffisamment significative a été réalisée **depuis moins de 5 ans**, au moment du dépôt de la candidature, sont éligibles. Si votre collectivité a réalisé un **aménagement vertueux** en entrée de ville au cours des 5 dernières années, elle peut d'ores et déjà candidater.

Le concours s'adresse à trois catégories de collectivités territoriales : - Aux collectivités de moins de 5 000 habitants - Aux collectivités de 5 000 habitants à 20 000 habitants - Aux collectivités de plus de 20 000 habitants Le dossier de candidature doit être présenté et déposé par la collectivité, maître d'ouvrage urbain.

Les candidatures doivent être envoyées au plus tard le **13 avril 2023**, le cachet de la poste faisant foi. Les dossiers seront transmis en **format papier** et en **format numérique**, à l'adresse [edv@associations-patrimoine.org](mailto:edv@associations-patrimoine.org)

Et par **voie postale en deux exemplaires** au siège social de : Sites & Cités remarquables de France Musée d'Aquitaine, 20 cours Pasteur 33000 Bordeaux

Le **dossier devra comporter** :

- Une lettre de candidature de la collectivité
- Un formulaire d'inscription complété
- Une fiche synthétique de présentation du projet

- *Un dossier de présentation de l'opération apportant tous les éléments nécessaires à la compréhension de l'opération et de la démarche de la collectivité, notamment en montrant comment le projet s'intègre dans une vision globale de l'évolution de l'agglomération*
- *Un dossier de photos du site en format .jpg ou .png d'une qualité suffisante (300 dpi minimum)*

Une **remise de prix** mettra à l'honneur les élus et collectivités ainsi que les maîtres d'œuvre des projets retenus par la commission technique et le jury.

Pour toute information, vous pouvez vous rendre sur le site internet du concours : <https://concours-entreesdeville.org/>

Vous pouvez également trouver tous les renseignements sur [la brochure dédiée](#).

Liens utiles

[En savoir plus](#)

Contact

[edv@associations-patrimoine.org](mailto:edv@associations-patrimoine.org)